

Nombre de membres 12
En exercice 12
Nombre de présent 08
Nombre de procuration 02
Nombre de votants 10
Nombre d'absents 04
Date de convocation : 11/01/2025
Date d'affichage : 11/01/2025

Séance du 16 janvier 2025

L'an Deux mil vingt-cinq, et le 16 janvier 21h00
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement
convouqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le
lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de
Monsieur **VIEL Pierre, Maire**

Présents : Mrs GRAND, DELMAS, CANELLE, JEAN,
YHUEL, SAJUS, BOUCTON.

M. FRAC a donné procuration à M. JEAN.
Mme MARTINEZ a donné procuration à M. VIEL.

Excusés : M. MERIC.

Absents : Mme CARPIS.

Objet de la délibération :

Autorisant le maire à engager, liquider
et mandater les dépenses
d'investissement.

Choix de la déchetterie pour les
administrés

Convention de participation de la
commune externe aux frais d'animation
ALAE/ALSH

Participation aux frais de scolarité
Calendreta de Muret

Aide pour soutenir la population de
Mayotte

Questions diverses.

M. GRAND est élu secrétaire de séance.

1 – 2025/01 : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de procéder à l'ouverture des crédits budgétaires du chapitre 20 à hauteur de 25% des dépenses d'investissement pour régler certaines dépenses avant l'élaboration du budget.

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2024 : 608 862 € - Hors chapitre 16 : 15 404 €
Montant proposé au conseil municipal 148 364 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles : 20 : 5000 €

Immobilisations corporelles : 21 : 5000 €

Immobilisations en cours : 23

- Rénovation et extension mairie (23) : 138 364 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- L'ouverture des crédits ci-dessus nommés,

- Mandate Monsieur le Maire afin de procéder à l'ouverture des crédits budgétaires au chapitre.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus, ont signé les membres présents pour copie conforme au registre.

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

2 – 2025/02 : Délibération choix de la déchetterie pour les administrés.

M. le Maire expose au conseil municipal les courriers reçus de la communauté des communes concernant le choix que doit faire la commune sur la déchetterie.

Jusqu'à présent les administrés avaient accès aux déchetteries de Carbonne, Montesquieu et Lézat ce qui engendrait des frais importants à la Communauté des Communes.

M. le Maire présente au conseil un récapitulatif des accès à la déchetterie de Carbonne. Nous n'avons pas de précision sur le nombre de passage à la déchetterie de Lézat.

M. le Maire propose le vote :

- 7 voix pour la déchetterie de Lézat
- 2 voix pour la déchetterie de Carbonne
- 1 abstention

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide que les administrés devront utiliser la déchetterie de Lézat sur Lèze.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus, ont signé les membres présents pour copie conforme au registre.

Votants : 10

Pour : 07

Abstention : 01

Contre : 02

3 – 2025/03 : Délibération convention de participation de la commune externe aux frais d'animation ALAE/ALSH.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention de participation aux frais d'animation ALAE/ALSH que la commune de Saint Sulpice a envoyé.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal valide :

- La convention
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à celle-ci.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus, ont signé les membres présents pour copie conforme au registre.

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

4- 2025/04 : Délibération participation frais de scolarité Calandreta de Muret.

Le Maire de Montaut expose au conseil municipal que le contrat de travail de l'agent d'entretien se finit le 10 M. le Maire expose au Conseil Municipal avoir reçu la demande de financement de l'école Calandreta Del País Murethin de Muret pour un élève de Montaut scolarisé dans cet établissement.

M. le Maire expose le tableau des charges de fonctionnement résiduelles pour un montant de 945 € fourni par l'école.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'octroyer 945 € à l'école Calendreta Del Païs Murethin

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus, ont signé les membres présents pour copie conforme au registre.

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

5- 2025/04 : Délibération aide pour la population de Mayotte.

M. le Maire présente un mail reçu par l'AMF.

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Montaut tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contribuer la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 € par habitants, soit 572 €.
- À La Croix Rouge Française 98, rue Didot 75 694 PARIS Cedex 14.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus, ont signé les membres présents pour copie conforme au registre.

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 00

Contre : 00

6 – Questions diverses

- Mobilier mairie :
M. le maire fait le point sur l'avancer de travaux.
Il présente les différents devis reçus pour l'aménagement intérieur de la mairie.
Des élus se réuniront en commission pour étudier les différentes propositions.
- Mobilier salle des fêtes :
M. le Maire a fait le point avec l'agent technique sur les chaises de la salle des fêtes. Il y a des chaises cassées ou abîmées. Il va falloir réfléchir au renouvellement des chaises (quel type et quel montant).
- Point d'eau incendie (PEI) :
Le SDIS a fait un relevé de l'ensemble des points d'eau incendie de la commune. M. le Maire va se rapprocher du SMDEA pour voir quelles sont les actions à envisager.
- Les restos du cœur :
Nous avons reçu un courrier des restos du cœur qui liste que 192 repas ont été servis à des habitants

de la commune.

Les restos du cœur n'ont pas souhaité communiquer le nom des administrés concernés.

L'ordre du jour est épuisé fin de la séance à 23h30.

Le Maire Pierre VIEL



Le secrétaire de séance, Jean-Pierre GRAND

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Grand', written in a cursive style.